

## *La formation théorique préalable au passage du permis moto catégorie A2*

Vous devez avoir 16 ans minimum pour passer le code pour le permis A2. Cependant, l'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. **Depuis le 1er mars 2020, l'épreuve théorique est spécifique aux deux-roues** et c'est un passage obligatoire même si vous n'êtes plus un jeune conducteur et que vous avez réussi l'ETG (Épreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

Les dispositions légales en matière de circulation routière ;  
Le conducteur ;  
La route ;  
Les autres usagers de la route ;  
La réglementation générale ;  
Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;  
Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;  
Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;  
Et enfin, les premiers secours.

## **L'Épreuve Théorique Moto (examen du code moto)**

Tout comme pour passer l'ETG, l'ETM se déroulera dans un centre d'examen agréé tenu par l'un des six opérateurs privés (Bureau Veritas, Dekra, Exacode, La Poste, Pearson Vue et SGS). Pas de changement côté tarif non plus. L'inscription à l'Épreuve Théorique Moto vous coûtera 30 € TTC.

### *L'examen et les résultats*

Le jour J, vous devrez indiquer si vous souhaitez passer l'ETG ou l'ETM avant le lancement de la série. À l'instar du code auto, l'épreuve moto comporte 40 questions dont 10 questions en vidéo. **Pour obtenir l'ETM, vous devrez donner un minimum de 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées.**

### *La validité de l'ETM*

Une fois décroché, le Code de la route moto restera valable 5 ans.

## **Faut-il repasser le code pour décrocher le permis A2 ?**

La Législation a changé en mars 2020 avec l'instauration d'une épreuve théorique spécifique aux deux-roues. Vous devez valider l'Épreuve Théorique Moto (code moto) même si vous n'êtes plus un jeune conducteur et que vous avez réussi le Code de la route B moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.